

Collège : pas cette réforme !

Pour une école égale partout et pour tou-te-s

Le ministère fait du collège le grand malade de l'éducation nationale et tord les chiffres des évaluations internationales : par exemple les compétences de base en français diminueraient au cours de la scolarité au collège alors que 80 % des élèves les maîtrisent en fin de CM2 et 79 % en fin de troisième...

L'actuel collège n'a rien d'unique

Il faut contrer les mensonges de la ministre mais sans minimiser l'échec du collège dit unique, conçu lors de la réforme Haby de 1975. Il n'a pas réussi à accueillir tous les élèves dans les mêmes classes. De nombreux dispositifs écartent des élèves : les classes relais, les préapprentissages et les options, par l'usage qu'en font une partie des familles. Le collège ne permet pas les progrès scolaires de tou-te-s. Les inégalités sociales d'accès à la culture et aux savoirs déjà présentes à l'école primaire se poursuivent au collège et au lycée. Les mécanismes de tri social sont à l'œuvre : lors de

l'orientation en fin de troisième par exemple. Ils désespèrent les élèves : les enseignants le constatent, en sixième, la majorité des élèves encore curieux sont d'apprendre. Cette envie est moins prégnante ou se manifeste différemment en fin de troisième.

Une réforme qui ne répond pas aux

besoins et qui déréglemente à tout va

L'actuelle réforme du collège ne répond pas au maintien de l'envie d'apprendre, à la nécessité de pallier les inégalités d'accès aux savoirs et à la culture, à l'acquisition d'une culture commune. Elle ne prévoit aucune amélioration de la formation professionnelle des enseignants, actuellement indigente. Elle ne crée pas les conditions pratiques du travail collectif des enseignants par un allègement de leur service hebdomadaire. Elle ne prévoit évidemment aucune amélioration des conditions de travail des personnels qui se dégradent d'année en année à cause de la place grandissante que le superflu (tout ce qui n'est pas de l'enseignement) prend dans le quotidien des enseignants. Associée à la précarisation grandissante des non-titulaires et au blocage des salaires cette réforme achève d'assommer les personnels.

Le fond de la réforme (et le danger majeur) réside dans la déréglementation : « l'établissement peut moduler de manière pondérée la répartition du volume horaire

hebdomadaire par discipline, dans le respect à la fois du volume horaire global [...] pour la durée du cycle, du volume horaire global horaire annuel des enseignements obligatoires ». Selon le collège qu'il fréquente, un élève pourra ne pas avoir le même nombre d'heures dans toutes les disciplines. Sous prétexte de s'adapter au public accueilli, on crée une rupture d'égalité supplémentaire. On notera les glissements quant au calcul des heures « dues » aux élèves. On passe d'un calcul hebdomadaire à un calcul annuel voire sur le cycle... Une façon de préparer le terrain pour l'annualisation des services des enseignants ?

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) : tous contre tous ?

Faire travailler ensemble différentes disciplines a déjà été mis en œuvre notamment à travers les travaux croisés, les IDD ou les thèmes de convergence : dispositifs qui ont échoué reposant sur le sempiternel principe qui consiste à

prendre des heures aux disciplines (20% pour les EPI) sans dégager de temps de travail collectif. Parions que le dispositif disparaîtra un jour et les heures avec! Quoique les thèmes des FPI soient nationaux leur organisation décidée localement, « autonomie » oblige. L'adaptation aux « exigences » réelles ou supposées des publics accueillis et la mise en

concurrence des établissements prévaut sur les principes d'égalité que doit porter le service public.

La mise en concurrence c'est aussi celle des disciplines (et donc des enseignants). Qui aura son horaire disciplinaire le plus ponctionné ? Qui verra son poste complété sur place dans un EPI bon gré mal gré ou ira compléter son service dans un autre établissement ? De fait, cette variable d'ajustement pourra constituer un instrument de « gestion des ressources humaines ». De plus l'aisance bien différente des élèves face à des travaux personnels accentuera les inégalités d'acquisition des savoirs comme l'indique une étude récente (Université Paris VIII) sur les TPE (travaux personnels encadrés) au lycée.

Les langues anciennes à la trappe et des langues vivantes moins vivantes

De faux débats, largement alimentés par la droite et l'extrême droite, ont détourné l'attention de l'opinion des véritables enjeux de cette réforme. Le Ministère lui-même a



Pour nous contacter : oliviersillam@gmail.com

brouillé les pistes par un affichage égalitaire en s'en prenant aux options. L'apparence dissimule des mauvais coups portés à l'enseignement des langues. Ainsi, la suppression des dispositifs bilangues et des classes européennes vient diminuer le nombre d'heures de langues vivantes dispensées à une partie des élèves. La création de la LV2 dès la cinquième ne compense pas. La suppression des options de latin et de grec ancien a été annulée en apparence : cette option sera toujours proposée mais n'aura plus de dotation propre. Son existence dépendra de la volonté du chef d'établissement. La suppression des options obère dans ces établissements tout accès possible des classes populaires à des éléments de culture auxquels la bourgeoisie continuera d'accéder, dans le privé notamment. La première ségrégation contre laquelle il faut lutter c'est celle de l'école privée et des inégalités instituées par les découpages de la carte scolaire. Un progrès réel aurait été de permettre l'accès à ces éléments de culture, au sein d'enseignements disciplinaires dispensés à tou-te-s, mais nous en sommes loin!



La qualification disciplinaire des enseignants en ligne de mire

Le projet de réforme du collège est accompagné d'une série de mesures rétrogrades : le renforcement de l'autorité du chef d'établissement à travers le décret sur les statuts (Obligations Réglementaires de Service) ; le développement des hiérarchies intermédiaires via les coordonnateurs (missions reconnues par les indemnités pour missions particulières – I.M.P.) ; le développement des « éducations à » et d'un véritable catéchisme républicain (à travers l'Éducation Morale et Civique).

Cette réforme constitue une étape de plus dans la mise en œuvre de « l'école du socle », aussi chère à la droite qu'au gouvernement actuel. En effet, le collège s'en trouve coupé en deux entre les cycles 3 et 4 et leurs conseils pédagogiques respectifs. Les contenus d'enseignement, les projets pédagogiques, les missions des enseignants s'y décideront pour partie avec la caution de collègues cooptés par la hiérarchie. Ce qui sortira de ces conseils, ce sont des projets

qui décolorent toujours plus la spécialité disciplinaire de chaque enseignant, par le jeu de l'interdisciplinarité, des regroupements de disciplines indiqués par la réforme (disciplines scientifiques, disciplines artistiques) : tous « profs de socle commun » en somme !

Cette réforme doit être abrogée par la mobilisation des enseignants

Nous savons tout-es que pour obtenir le retrait de cette réforme, il faudra une forte mobilisation. En ce sens, la grève du 19 mai était une réussite avec des taux de grévistes élevés quoi qu'en dise le ministère. Elle appelle des suites que l'intersyndicale nationale a tardé à bâtir, alors qu'elles auraient mérité d'être annoncées tout de suite après la publication du décret, dans la nuit du 19 au 20 mai! Le mépris de la Ministre et du Premier Ministre vis-à-vis des personnels était patent et a indigné la profession.

Quoi qu'il en soit, la ligne de l'intersyndicale nationale reste offensive et pourrait se montrer efficace puisqu'elle repose sur un mot d'ordre clair, le retrait de la réforme, et sur un plan d'action déterminé avec la nuit des collèges le 4 juin et une nouvelle journée de grève et de manifestation le jeudi 11 juin.

Craignant la contagion et espérant démobiliser les personnels, le ministère vient d'adresser une lettre au Snes pour proposer un moment de dialogue avant le 11 juin. Il est possible d'en déduire que ce gouvernement se passerait bien d'une mobilisation prolongée des enseignants de collège. Et nous devons avoir ce point à l'esprit pour concevoir les suites de l'action. Il est possible de gagner! A condition évidemment de mettre rapidement en débat dans les



Assemblées Générales la question de la reconduction de la grève dès le vendredi 12 juin et toutes les actions aui permettront maintenir la pression sur le Ministère en cette fin d'année et à rentrée de septembre.

L'équipe nationale École Émancipée Snes, le 3 juin 2015

